

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE

Année scolaire : 2019-2020

Trimestre scolaire concerné : 3<sup>ème</sup> trimestre

Date du Conseil d'école : 30/06/2020

Sous la présidence de : M. Bernard BRIS, Directeur

Lieu du Conseil d'école : Ecole élémentaire de Laguenne

Membres présents : M. CHASSAGNARD Roger, *Maire de Laguenne*  
Mme FREYGEFOND Nicole, *Adjointe chargée des affaires scolaires.*

*Mme Sophie VACHERET, DDEN.*

M. BRIS Bernard, M. BOUSSIGNAC Christophe, Mme FOSSE Patricia,  
Mme BRIGOLET Alice, Mme HILAIRE-NEYRAT Marielle, Mme  
CLARISSOU Lisa, *Enseignants.*

Mme BELOTTI Caroline, M. CHASTANG Sébastien, Mme CROMBEZ Florence, Mme FORCE Patricia, Mme PIQUEMAL  
Elodie

*Représentants des Parents d'élèves*

Membres excusés : M. Eric SAUVEZIE, Inspecteur de l'Education Nationale

Date de l'envoi des convocations et de l'ordre du jour : 11/06/2020

**Ordre du jour :**

- I) Préparation de la rentrée scolaire.
- II) Questions administratives (règlement intérieur, rapport Hygiène/sécurité)
- III) Vie de l'école : activités, confinement, sorties scolaires, plan « vacances apprenantes »)
- IV) Questions diverses

**La séance :** La séance est ouverte à 18H00.

Mme BELOTTI est nommée secrétaire de séance.

## I) Préparation de la rentrée scolaire

A l'heure présente, voici les chiffres dont nous disposons et la répartition des élèves par **niveau**.

Nous avons terminé l'année avec 105 élèves. 20 partent en sixième, 17 arrivent de la grande section de maternelle.

- A ce jour, 8 inscriptions sont en cours : 2 élèves sont déjà présents à l'école, 2 autres inscriptions sont finalisées, 4 autres restent à faire. Les années précédentes, des inscriptions ont eu lieu la veille de la rentrée.
- 3 radiations ont été effectuées (mutation, convenance personnelle, orientation)

**Le Conseil des maîtres** réuni le 29 JUIN 2020, constatant que la répartition des élèves en fonction de leur tranche d'âge est assez équilibrée, au niveau CP, décide de créer 5 classes à un niveau.

CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Mme FOSSE	Mme NEYRAT	Mme BRIGOLET	M. BOUSSIGNAC	M. BRIS	
17	19	26	20	22	104

## II) Questions administratives

### a) Le règlement intérieur

- ✓ **Les horaires scolaires ne sont pas modifiés.** Cependant, la classe de CE2 passe dans le groupe horaire des CP et CE1 : sortie à 15h00 les mardis et vendredis. (La demande administrative relative à la formation continue, le CE2 faisant partie du cycle 2 c'est plus cohérent. D'autre part Mme Brigoulet exerçant à temps partiel est remplacée par un « élève maître » : la gestion est simplifiée s'il exerce sur une journée complète.

→ **M. le Maire envisage cependant d'ouvrir une réflexion avec le Conseil Municipal sur un retour à la semaine de 4 jours. Ce sera fait pendant les vacances.**

→ **Si une décision de modification était prise, le directeur en serait informé au plus tôt.**

- ✓ Le problème des goûters emballés, n'est lui, pas résolu, il occasionne une quantité importante de déchets (emballage) trop souvent abandonnés dans la cour. Fournir aux enfants des goûters sans emballage, dans une boîte serait un bon geste pour notre environnement quotidien...

→ Aucune nouvelle mention ne sera ajoutée au règlement intérieur.

### b) Le rapport Hygiène et sécurité.

Suite à la visite du 26/11/2019, un rapport a été transmis à l'école et à la mairie par M. Leclerc, Inspecteur Santé et Sécurité au Travail auprès du recteur. Lors de la visite, celui-ci était accompagné de M. MURZIN, assistant de prévention, conseiller pédagogique.

- Pour M. BRIS, Ce document est essentiellement destiné à dresser un état des lieux en référence aux réglementations en vigueur, lesquelles évoluent constamment. Il doit être perçu comme un

document de travail destiné à planifier les améliorations à apporter à l'établissement à plus ou moins long terme en fonction des priorités à définir ensemble avec la mairie.

## **Thèmes abordés et recommandations :**

### **Chapitre 1 : registres, vérifications, contrôles obligatoires.**

Recommandations émises :

- Etablir une convention de mise à disposition des locaux tels le gymnase.
- Mettre en place un registre public d'accessibilité (RPA).
- Vérifier la levée des observations émises dans le dernier rapport concernant les installations électriques.
- **Procéder aux vérifications périodiques des installations sportives, résistance à la charge tous les 2 ans.**
  - *M. le Maire indique que cette vérification a été faite, le diagnostic présent en mairie doit être transmis à l'école.*
- Suite aux mesures de radon supérieures à 400Bq/m<sup>3</sup>, des mesures correctives doivent être prises suivies du contrôle d'efficacité de ces mesures.
  - *M. le Maire indique que le délai de mise en conformité est de 3 ans.*
  - *M. BRIS rappelle que le rapport est daté du 30 juin 2017.*
- L'ouverture des fenêtres ne doit pas être empêchée ou gênée (présence de tasseaux compliquant l'ouverture, donc l'aération des salles).
  - *M. le Maire estime que cette solution est la meilleure.*
- Le diagnostic plomb hydrique doit donc être réalisé, aux robinets de l'école.
  - *M. le Maire indique que le rapport est disponible en Mairie.*
- Communiquer la copie des diagnostics au directeur de l'école, à titre d'information.

### **Chapitre 2 : traitement des urgences, risques majeurs.**

- Il est demandé au directeur d'intégrer le risque inondation dans le PPMS risques majeurs.

### **Chapitre 3 : locaux généraux**

- L'entretien des locaux demande à être amélioré : la présence de moisissures en quantité importante sur les murs et parties de plafond du rez-de-jardin nécessite un traitement efficace des locaux (recherche puis suppression des causes, et rénovation des parties abîmées)
- L'équipement en rideaux/stores occultants permettrait une ambiance de travail propice à l'utilisation des outils numériques ainsi qu'une protection plus efficace contre les rayons du soleil.
- Les cabinets d'aisance doivent être aérés conformément aux règles d'aération et d'assainissement en vigueur et convenablement chauffés (Code du travail, article R4228-12).
- Prévoir une arrivée d'eau à température réglable à proximité des sanitaires.
- Les toilettes des filles doivent être séparées de celles des garçons. Les toilettes réservées aux filles doivent comporter un récipient pour garnitures périodiques.
  - *M. le Maire indique que des volets roulants doivent être installés (dossier en attente de subvention)*
  - *La classe de CP devrait être traitée par les employés communaux.*
  - *Le sanitaire garderie sera réservé aux filles et équipé en conséquence. Le sanitaire handicapé sera réservé aux adultes. Des poubelles seront placées dans ces sanitaires.*

### **Chapitre 4 : Dispositions spécifiques maternelles (sans objet)**

## Chapitre 5 : Locaux spéciaux, installations électriques.

- Les fiches et rallonges à prises multiples sont à remplacer par des prises murales en nombre suffisant (Règlement de Sécurité, article PE24) .

## Chapitre 6 : risque incendie.

- L'alarme doit être audible en tout point du bâtiment (Règlement de Sécurité, article PE27§2).
- Les BAES non opérationnels sont à remettre sans délai en état de fonctionnement.
- Les portes de secours doivent s'ouvrir par une manœuvre simple, de l'intérieur et sans clé (Code du travail, article R4227-6).
  - *La demande d'installation de sonnettes aux différents accès sera étudiée.*
  - *La clé du portail du jardin de la Mairie sera placée en un endroit identifié de manière à la rendre disponible en cas d'urgence.*

## Chapitre 7 Risques chimiques.

- Les produits d'entretien doivent être inaccessibles aux usagers de l'école.

## Chapitre 7 : circulations

- Les locaux doivent être aménagés de manière à ce que la circulation des piétons puisse se faire de manière sûre (code du travail, article R4224-3) En conséquence, supprimer les différences de niveaux dangereuses dans les circulations intérieures et extérieures.

- Protéger les angles vifs des poteaux du préau.
  - *La cour coté mairie a déjà été réaménagée pour supprimer la différence de niveau avec le terrain de basket.*
  - *Des propositions sont faites par M. BRIS et M. le Maire pour rechercher une installation permettant d'éviter aux enfants de tomber en sortant du terrain de basket et du même coup de protéger les poteaux métalliques.*
  - *L'arrêt du bus scolaire côté mairie ayant donné satisfaction va être maintenu.*

## Conclusion, recommandation globale de l'ISST pour l'Etablissement

**L'école élémentaire de Laguenne offre un espace scolaire spacieux à ses usagers.**

### Toutefois, il conviendra notamment de :

- faire réaliser les diagnostics obligatoires et d'assurer les suites à donner,
- revoir le contrôle des accès au périmètre scolaire,
- engager les travaux nécessaires permettant d'offrir des locaux convenables au rez-de-jardin (classe de CP, salle des maîtres et tisanerie),
- rendre efficaces les systèmes d'alerte incendie et d'alerte PPMS attentat/intrusion, permettre une aération satisfaisante des locaux, améliorer l'offre concernant les sanitaires,
- sécuriser les circulations intérieures et extérieures contre les risques de chutes.

→ *Suite à une nouvelle inondation des locaux situés au sous-sol, M. le Maire indique que toutes les canalisations viennent d'être nettoyées, que des travaux vont être entrepris.*

## III) Vie de l'école

### 1. Le confinement :

- Annoncé le lundi 16 mars à 20h00 pour une entrée en vigueur le 17 mars à 12h00.
- Travail délicat de contact avec les familles : site internet puis, récupérations des adresses mail et organisation du travail à distance.
- Les difficultés techniques (enseignants, familles) sont alors apparues.
- Dans la classe de CM2, il a été possible d'établir une statistique des types d'appareils utilisés par les enfants dans le cadre du travail à distance.

- 74 % des enfants ont utilisé un ordinateur, 16 % une tablette, 10 % un smartphone.

## **2. Le déconfinement 1<sup>ère</sup> phase :**

- Annoncé le jeudi 7 mai, pour un retour « progressif » à compter du 12 mai. La mise ne place pour le 14 mai a nécessité une réunion Directeur Ecole / Mairie pour rechercher les pistes adaptées à la situation locale, puis M. le Maire a réuni l'ensemble des enseignants pour exposer les décisions prises :

- Suspension des activités périscolaires.
- Mise à disposition à temps complet du personnel communal pour aider les enseignants.
- Mise à disposition de gel et de kits de désinfection.
- Organisation des salles de classe, des groupes d'élèves en respect des disponibilités des parents mais aussi de l'accueil des professions prioritaires, des enfants prioritaires.
- décision de poursuivre dans chaque classe le travail en classe et le travail à distance.

## **3. Déconfinement seconde phase :**

- Annonce par le Président de la République (dimanche 14 juin) d'un retour de tous les élèves dans des conditions normales.
- Annonce par le ministre de l'Education Nationale (le lundi 15 juin) d'un protocole allégé.
- Rencontre avec M. le maire mercredi 17 pour adapter les moyens au nouveau protocole.
- Lundi 22 juin : retour de tous les élèves dans des classes réaménagées.

→ *M. BRIS remercie M. le Maire pour l'attention qu'il a porté au problème posé aux directeurs d'école et en mettant à disposition le personnel nécessaire, en adaptant leurs horaires et leurs missions, en fournissant les produits indispensables à un maintien d'une hygiène stricte et en adaptant les horaires de l'école.*

## **4. Les activités pédagogiques du 2<sup>ème</sup> trimestre**

**Collège et cinéma :** projet de la classe de Cm2.

Le film sur lequel nous devons travailler « La tortue rouge » a été visionné au cinéma de Tulle le vendredi 28 Janvier.

La première rencontre avec les collégiens a eu lieu le vendredi 14 Février : nous avons été invités par le collège à manger au self, puis nous avons travaillé avec une classe de sixième et M. Constant le professeur d'anglais. Cette activité devait aboutir à la réalisation de films d'animation sur le thème de la métamorphose d'un personnage. La seconde rencontre prévue en mars n'a jamais eu lieu.

**Projet environnemental de l'école :** chaque classe a participé à ce projet commun.

- Les CP et les CE2 ont décoré les pots de fleurs récupérés par les parents.
- Les CM1 ont planté les bulbes de tulipes achetés sur les fonds de la coopérative scolaire, le terreau a été fourni par la Mairie.
- Les CE1 ont réalisé des mangeoires à oiseaux.
- Les CM2 ont fabriqué des jardinières en palettes de récupération. Remerciements à M. Mazounie qui a fourni les palettes et à M. Da Cruz qui nous a donné des pots de peinture. Le reste du matériel du petit matériel (gants, papier de verre, pinceaux...) a été financé par la coopérative scolaire.
- La fabrication de bancs en palettes, validée par l'Inspection Académique, n'a pu se concrétiser en raison du confinement.

→ *La plupart des rencontres sportives et activités culturelles prévues cette année devaient avoir lieu sur la période fin mars / début avril ont donc été annulées*

**En février, deux voyages scolaires de fin d'année étaient prêts :**

- **CP : Le Bournat** , vendredi 19 Juin. (Acompte versé 150 €)
- **CM1/CM2 : séjour en Auvergne**, biathlon, randonnée découverte des volcans d'Auvergne, hébergement, enquête au volcan du Lemptégy, visite de la grotte de la Pierre de Volvic, atelier émaillage sur pierre volcanique, le tout encadré par 4 intervenants diplômés d'état. (Acompte versé 1 400 €)

→ *Conformément à l'ordonnance du 25 mars 2020, un avoir a été produit par les organisateurs pour reporter l'organisation de ces voyages à l'année prochaine. Ce qui sera fait.*

## 5. L'opération « vacances apprenantes.

Proposées par le ministère, plusieurs opérations (école ouverte, école buissonnière, colonies de vacances apprenantes) nécessitaient un engagement d'enseignants volontaires pour animer des sessions pendant les grandes vacances. Ces interventions sont destinées aux enfants en grande difficulté scolaire, difficultés souvent accrues pendant la période de confinement.

→ *Chaque enseignant s'est positionné, aucun ne souhaitant participer dans le cadre proposé, le projet nécessitant également une participation de la mairie, n'a pas été mis en place*

## 6. Mise en place de l'EILE

L'Enseignement des Langues et Cultures d'Origine (ELCO) a été supprimé et remplacé par un enseignement facultatif de langue étrangère sans lien obligatoire avec une culture d'origine étrangère.

Proposé à toutes les familles, cet enseignement a été sollicité pour 12 élèves avec la répartition suivante :

Niveau <b>ACTUEL</b> des élèves	Nombre d'élèves demandant un cours LCO à la rentrée 2020				
	CP	CE1	CE2	CM1	total d'élèves inscrits 1er degré
Arabe	1	2	0	1	4
Portugais	0	0	0	3	3
Turc	0	0	0	0	0
Italien	3	0	2	0	5
Total	4	2	2	4	12

→ *Le courrier de présentation transmis à l'école laisse à penser que ces cours ne seront proposés que dans les écoles où un nombre conséquent de demandes a été formulé. Des regroupements d'écoles sont possibles mais, les années précédentes, les destinations proposées étaient bien trop lointaines pour permettre aux enfants d'y participer.*

## 7. Educonnect

Il s'agit du portail de consultation des LSU (livret scolaire unique) qui permet aux familles de consulter périodiquement le livret scolaire de leur enfant.

Cette formule dématérialisée a comme avantages d'éviter la multiplication des photocopies à transmettre aux familles (lesquelles sont doublées dans le cas des familles recomposées), et leur transmission lors d'un déménagement puis un transfert lors du passage en sixième.

Les familles doivent s'inscrire via un protocole qui est présenté en début d'année et présent sur le site internet de l'école. Les familles sont informées par chaque enseignant lors de la mise à disposition des livrets chaque trimestre.

Voici les données concernant l'activation et la consultation des comptes.

classes	effectif	nombre de comptes activés	nombre de consultations en décembre 2019
CP	17	10	9
CE1	23	13	13
CE2	22	12	12
CM1	21	19	19
CM2	20	15	15

#### IV) QUESTIONS DIVERSES

- Qu'est-ce qui est prévu pour la maison qui est prête à s'écrouler à l'angle de la rue des Armuriers et du parking salle Lacombe ?  
→ *M. le Maire indique qu'un arrêté de péril imminent a été pris (2 fois), une mise en demeure a été transmise au propriétaire qui devait effectuer des travaux, en l'absence de résultats, celui-ci va être à nouveau convoqué.*
- L'an prochain, fonctionneront-nous sur la semaine de 4 jours ou 4,5 jours ? (4 jours, ce serait bien !)  
→ *Le débat a été ouvert, après un échange intéressant, M. le Maire s'est engagé à traiter la question lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.*
- Où en-est-on de la rénovation de la salle des maîtres de la classe de CP et de la tisanerie ?  
→ *La question a été traitée plus avant au cours de la séance.*
- Est-il possible d'organiser un boum de fin d'année pour les CM2 ?  
→ *Les problèmes de cadre légal, de droit de sacem sont évoqués par M. BRIS.*  
→ *M. le Maire conclut en indiquant que, jusqu' à nouvel ordre, tout regroupement de plus de 10 personnes sur le domaine public est interdit (intérieur ou extérieur).*  
→ *Il reste la solution de l'organiser au domicile d'une des familles concernées.*
- Tout au long de l'année, il semble que très peu de familles fournissent des serviettes pour la cantine. La mairie ne pourrait-elle pas les fournir ?  
→ *M. le Maire indique qu'un certain nombre de problèmes de cantine, dont celui-ci, vont être traités.*  
→ *Le lavage des mains avant le départ à la cantine sera maintenu et rappelé aux enfants ainsi qu'au personnel.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30. La rentrée des élèves est fixée au **mardi 1<sup>er</sup> septembre, à 8h20.**

La secrétaire de séance  
**Caroline BELOTTI**

Le Directeur  
**Bernard BRIS**